

	Système de management Qualité Sécurité Environnement	PRC-GRH-04 Version : 00 DA : 11-2022
	Procédure de travail forcé	

1) OBJECTIF :

Cette procédure insiste de ne pratique aucune forme de servitude, de travail forcé ou d'asservissement pour dette , et n'ont pas recours à une main-œuvre issue de la traite d'êtres humains ou travaillant contre son gré.

2) DOMAINE D'APPLICATION :

La procédure s'applique à l'ensemble des travailleurs.

3) DEFINITION ET ABREVIATION :

R.GRH : Responsable Gestion De Ressources Humaines.
 D.G : Direction générale.

4) DOCUMENTS DE REFERENCE :

Questionnaire
 Fiche investigation

5) MODIFICATION

Date	Version	Motif de la modification
10/11/2022	00	Création

6) VALIDATION:

	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Fonction	R.GRH	R.GRH	Gérant
Date Signature			

	Système de management Qualité Sécurité Environnement	PRC-GRH-04 Version : 00 DA : 11-2022
	<i>Procédure de travail forcé</i>	

7) DESCRIPTION DE LA PROCEDURE:

➤ Travail forcé :

Le travail forcé est toute situation dans laquelle une personne est forcée contre son gré à travailler sans rémunération et n'est pas libre d'exécuter le contrat de travail même si elle choisit l'esclavage. Toute fois, il existe d'autres formes de travail forcé.

D'après la loi tunisienne vise à prévenir toutes formes d'exploitation auxquelles pourraient être exposées les personnes, notamment les femmes et les enfants, à lutter contre leur traite en réprimer les auteurs et protéger et assister les victimes.

On entend au ses de la présente procédure et d'après la loi par les termes suivants :

- La situation de vulnérabilité : toute situation dans laquelle une personne croit être obligée de se soumettre à l'exploitation résultant notamment du fait que c'est un enfant , de sa situation irrégulière d'état de grossesse pour la femme , de son état d'extrême nécessité , d'un état de maladie grave ou de dépendance ou de carence mentale ou physique qui empêche la personne concernée de résister à l'auteur des faits.
- Travail forcé : tout travail ou service imposé à une personne sous la menace d'une sanction quelconque et que la dite personne n'a pas accepté de l'accomplir volontairement.
- L'esclavage : toute situation dans laquelle s'exercent sur une personne tout ou partie des attributs du droit de propriété.

Cette procédure insiste de n'encourage pas le recours au travail forcé ou obligatoire, tel que défini par la convention n°29 de l'OIT, et le personnel ne doit pas être contraint à payer une caution ou à remettre ses papiers d'identité lors de l'embauche.

Ainsi que, cette procédure interdite toutes formes des menaces réelles ou crédible de violence physique, psychologique ou sexuelle à l'endroit d'un travailleur, de repréailles, d'une sanction financières, de rétention du salaire ou d'autres prestations promises, de servitude

	Système de management Qualité Sécurité Environnement	PRC-GRH-04 Version : 00 DA : 11-2022
	Procédure de travail forcé	

pour dette, de retrait de droits ou des privilèges (comme une promotion, un transfert ou l'accès à un nouvel emploi et de nouvelle dégradation de conditions de travail).

✚ Cette procédure interdire l'employer de :

- Tenir le premier mois de salaire ou respecter le paiement.
- Employer (la servitude pour dettes) souvent lié aux honoraires de recrutement ou des prêts.
- L'utilisation de la menace comme un outil pour assurer la conformité de l'ouvrier.
- Exiger que les ouvriers payent les uniformes liés au travail.
- Exiger que les ouvriers payent les uniformes liés au travail.
- Exigez que les ouvriers payent les équipements.
- Incorporer des restrictions ou des clauses pénales dans le contrat des travailleurs.

Le travail doit être offert librement et les travailleurs devraient être libre de quitter leur emploi, à condition de donner un préavis raisonnable. Déterminer si un travail est effectué de manière volontaire implique généralement de s'intéresser aux pressions extérieures ou indirectes, comme le prélèvement d'une partie du salaire pour remboursement de dettes, l'absence de salaire ou de rémunération, ou encore la confiscation des papiers d'identité du travailleur.

	Système de management Qualité Sécurité Environnement	PRC-GRH-04 Version : 00 DA : 11-2022
	<i>Procédure de travail forcé</i>	

ALTUTEX ...